



**Trouble d'apprentissage
(dyslexie, dysorthographe, dyscalculie)**

Un trouble d'apprentissage est un trouble neurologique qui interfère avec la capacité du cerveau à absorber, à entreposer et à récupérer de l'information. Il se manifeste, entre autres, par des difficultés dans les aspects suivants du fonctionnement : l'attention, la mémoire, le raisonnement, la communication, la lecture, l'écriture, l'orthographe et le calcul. Les troubles d'apprentissage ne sont pas reliés à l'intelligence mais à une carence rattachée au traitement de l'information. Ils sont persistants, voire permanents et ne sont pas attribuables à un manque de motivation ou d'effort.

Dyslexie : problème de lecture

L'étudiant peut :

- présenter une lenteur de la lecture (précision et vitesse)
- avoir de la difficulté à comprendre des phrases complexes, négatives ou longues
- avoir de la difficulté à lire sur une longue période

Dysorthographe : problème d'écriture

L'étudiant peut :

- avoir de la difficulté à acquérir l'orthographe d'usage
- avoir de la difficulté à appliquer les règles grammaticales
- omettre des mots charnières (ex. à, où, et, qui, sur, sous)
- inverser ou oublier des lettres (ex. bar/bra, arbre/arbe),
- utiliser une orthographe différente du même mot dans le même passage (ex. appartenance, apartenance, appartenence)
- avoir besoin de répéter 2 000 fois un mot avant de s'en rappeler, comparé à un maximum de 14 fois pour les personnes non dysorthographiques.
- avoir de la difficulté à prendre des notes
- avoir de la difficulté à retranscrire correctement
- avoir de la difficulté à exprimer clairement ses idées par écrit
- présenter un style manquant de maturité
- utiliser des mauvaises structures de phrases
- utiliser une ponctuation incorrecte



Dyscalculie : problème du calcul

De façon générale, on la définit comme un trouble qui empêche la manipulation adéquate des nombres et qui rend difficile l'acquisition des éléments de base du calcul, et ce, malgré un QI moyen ou supérieur à la moyenne et un environnement social et familial adéquat.

L'étudiant peut :

- éprouver de la difficulté à exécuter certaines opérations complexes
- inverser l'ordre des chiffres ou des signes mathématiques
- avoir de la difficulté à écrire de grands nombres, en lettres ou en chiffres
- avoir une mauvaise organisation spatiale;
- avoir de la difficulté à calculer mentalement;
- apprendre avec difficulté les tables de calcul (ex. tables de multiplication)
- ne pas comprendre les énoncés d'un problème
- confondre les mots, les chiffres et les symboles mathématiques

Note : Les étudiants qui présentent un trouble d'apprentissage ne sont pas conscients de leurs erreurs.

Exemples d'accommodements pouvant pallier les difficultés d'un étudiant qui présente un trouble d'apprentissage

Un grand nombre de personnes découvrent qu'elles sont atteintes d'un trouble d'apprentissage qu'une fois adultes. Les mesures d'aide ne font pas figure de privilèges ; elles sont des moyens qui visent à rendre plus fonctionnels les étudiants aux prises avec ce trouble.

Une fois le trouble officiellement diagnostiqué par un professionnel (orthophoniste, orthopédagogue ou neuropsychologue), l'étudiant peut bénéficier des services suivants :

- le droit à du temps supplémentaire permettant de compléter les examens
- la possibilité de passer les examens dans un local autre que la salle de classe
- la prise de notes par un pair
- la lecture sur CD ou fichier MP3 ; l'enregistrement permet à l'étudiant de lire son texte tout en écoutant l'enregistrement
- la rédaction des travaux et examens à l'ordinateur
- l'utilisation de logiciels de correction de textes (Antidote, WordO)
- le soutien à la correction par une personne préalablement autorisée à le faire
- l'utilisation d'un agenda électronique (ex. PALM)
- l'utilisation d'un dictionnaire électronique
- l'encadrement scolaire



COLLÈGE
FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU

Sources :

Association québécoise pour les troubles d'apprentissage. <http://www.aqeta.qc.ca/page3.htm>, consulté le 23 janvier 2008.

BRAZEAU-WARD, Louise. *La dyslexie et l'Université*. Site du Centre canadien de la dyslexie <http://www.dyslexiacentre.ca/french/publications.htm>, consulté le 22 janvier 2008.

Cégep du Vieux-Montréal. <http://www.cegep-ste-foy.qc.ca/csf4/index.php>, consulté le 16 mai 2008.

Revue correspondance, février 2006.

Troubles d'apprentissage—Association canadienne (TAAC). <http://www.ldac-taac.ca>, consulté le 23 janvier 2008.